

# La formation statutaire et professionnelle des agents des ministères en 2015

Entre 2014 et 2015, le nombre annuel moyen de jours de formation par agent en fonction dans les ministères (hors ministères de l'enseignement) a augmenté de 0,1 jour pour la formation statutaire (4,5 jours) et reste stable pour la formation professionnelle (3,1 jours). Les dépenses de formation correspondantes sont en hausse (+1,9 %).

En 2015, 4,8 millions de jours de formation ont été dispensés aux agents civils des ministères, hors ministères de l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et recherche). Chaque agent en fonction a suivi en moyenne 4,5 jours de formation statutaire, soit un nombre en légère hausse

par rapport à 2014 (+0,1 jour), et 3,1 jours de formation professionnelle, comme en 2014. Au total, le nombre moyen de jours de formation (statutaire et professionnelle) par agent en fonction s'établit à 7,6 jours en 2015 (Figure 1).

Figure 1 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation par ministère en 2015

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Ensemble		
	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent <sup>(2)</sup>	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent <sup>(2)</sup>	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent <sup>(2)</sup>
Affaires étrangères et Développement international	203	4 256	0,3	10 718	74 668	4,5	10 921	78 924	4,7
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	920	52 554	1,6	39 837	70 617	2,2	40 757	123 170	3,8
Culture et Communication	89	12 101	0,5	33 553	73 593	2,9	33 642	85 694	3,4
Défense	1 075	10 015	0,2	40 848	115 297	1,8	41 923	125 312	2,0
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	9 231	246 900	4,4	79 449	165 322	2,9	88 680	412 222	7,3
Ministères économiques et financiers <sup>(1)</sup>	34 214	887 995	5,9	347 730	550 193	3,7	381 944	1 438 188	9,6
Intérieur	346 623	1 065 399	5,8	311 324	579 616	3,2	657 947	1 645 014	9,0
Justice	8 132	507 397	6,4	137 086	249 867	3,2	145 218	757 264	9,6
Ministères sociaux	1 255	51 760	2,5	35 433	89 619	4,3	36 688	141 379	6,7
Services du Premier ministre <sup>(1)</sup>	0	0	0,0	2 665	7 656	2,8	2 665	7 656	2,8
<b>Ensemble<sup>(1)</sup></b>	<b>401 742</b>	<b>2 838 376</b>	<b>4,5</b>	<b>1 038 643</b>	<b>1 976 447</b>	<b>3,1</b>	<b>1 440 385</b>	<b>4 814 823</b>	<b>7,6</b>
<b>Évolution 2015/2014<sup>(1)</sup></b>	<b>-3,8 %</b>	<b>1,1 %</b>	<b>0,1 jour</b>	<b>-8,6 %</b>	<b>-0,8 %</b>	<b>0,0 jour</b>	<b>-7,3 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>0,1 jour</b>

Sources : Enquêtes annuelles Formation, traitement DGAFF - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

(1) Hors formation interministérielle.

(2) Les effectifs physiques au 31 décembre 2014 utilisés pour le calcul de cet indicateur sont issus du Système d'information des agents des services publics (Siasp, Insee).

Le nombre de jours de formation statutaire par agent en fonction est assez lié au poids des recrutements. Il augmente fortement au ministère de la Justice (+1,1 jour par rapport à 2014) et baisse notamment au sein des ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité (-0,6 jour).

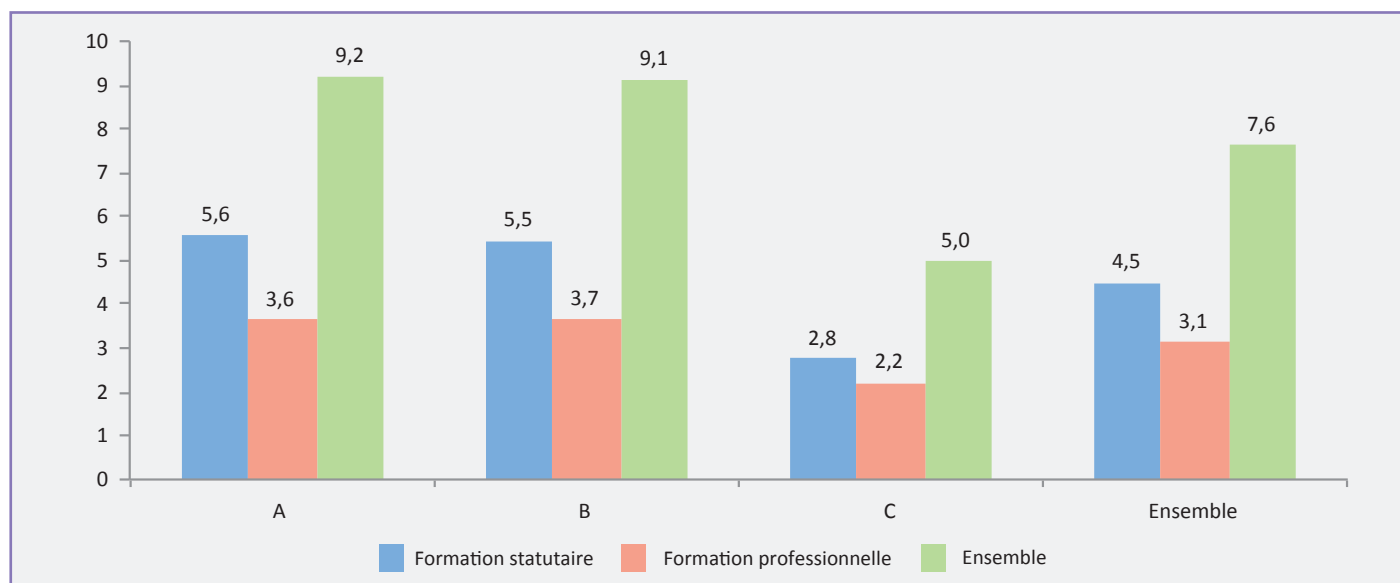
Concernant la formation professionnelle, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et le ministère de la Justice enregistrent en 2015 une forte hausse du nombre de jours par agent en fonction, respectivement de +0,6 et +0,4 jour par rapport à 2014. En revanche, on observe un léger recul de ce nombre de jours pour les ministères

sociaux, les services du Premier ministre ainsi que les ministères économiques et financiers.

Les agents de catégories A et B, hors ministères de l'enseignement, ont bénéficié respectivement de 9,2 et 9,1 jours de formation en moyenne en 2015. En revanche, les agents de catégorie C (y compris les ouvriers d'État) ont eu un moindre accès à la formation, avec 5 jours de formation en moyenne (Figure 2).

La durée moyenne des actions de formation professionnelle, hors ministères de l'enseignement, est plus élevée pour les agents de catégorie A : elle atteint ainsi 2,2 jours en 2015 contre 1,8 jours pour les agents des catégories B et C. Au total, la durée moyenne de formation professionnelle est de 1,9 jour en 2015, en légère hausse par rapport à 2014 (+0,1 jour) (Figure 3).

Figure 2 : Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction<sup>(1)</sup> selon la catégorie hiérarchique en 2015

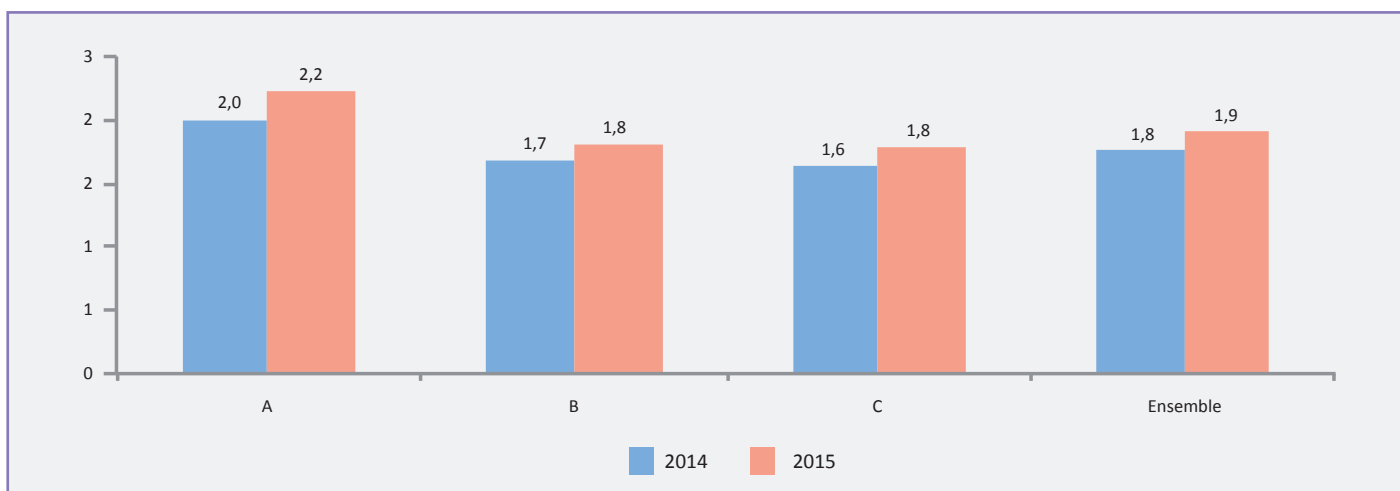


Source : Enquête annuelle Formation, traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

(1) Hors formation interministérielle. Les effectifs physiques au 31 décembre 2014 utilisés pour le calcul de cet indicateur sont issus du Système d'information des agents des services publics (Siasp, Insee).

Figure 3 : Durée moyenne de la formation professionnelle<sup>(1)</sup> selon la catégorie hiérarchique en 2014 et 2015 (en nombre de jours)



Sources : Enquêtes annuelles Formation, traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

(1) Hors formation interministérielle.

Les dépenses totales de formation supportées en 2015 par les ministères, hors ministères de l'enseignement, s'élèvent à 1 697,1 millions d'euros, en hausse de 1,9 % par rapport à 2014. L'augmentation des dépenses de formation statutaire de 5,2 %, qui découle principalement d'une hausse des dépenses hors rémunération des stagiaires, n'a pas été compensée par la baisse de 1,3 % des dépenses de formation professionnelle.

Ces dépenses de formation (statutaire et professionnelle) représentent 7,5 % de la masse salariale en 2015 (Figure 4).

Le droit individuel à la formation (DIF) a été utilisé par 5 788 stagiaires en 2015, soit 22 % de moins qu'en 2014. Le nombre de jours de formation dans le cadre de ce dispositif, qui s'élève à 18 997 jours en 2015, est également en baisse par rapport à 2014 (-17,6 %) (Figure 5).

Figure 4 : Dépenses de formation par ministère en 2015

	Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
	Dépenses de formation (en millions d'euros)	Part des dépenses de formation dans la masse salariale <sup>(2)</sup> (en %)	Dépenses de formation (en millions d'euros)	Part des dépenses de formation dans la masse salariale <sup>(2)</sup> (en %)	Dépenses de formation (en millions d'euros)	Part des dépenses de formation dans la masse salariale <sup>(2)</sup> (en %)
Affaires étrangères et Développement international	1,4	0,2	25,0	3,5	26,4	3,7
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	15,2	1,3	26,8	2,2	42,0	3,5
Culture et Communication	4,5	1,2	35,0	8,9	39,6	10,1
Défense	3,0	0,1	46,3	2,0	49,4	2,2
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	191,1	11,5	93,4	5,6	284,4	17,1
Ministères économiques et financiers <sup>(1)</sup>	203,8	3,4	227,9	3,8	431,7	7,3
Intérieur	302,5	4,8	270,8	4,3	573,3	9,0
Justice	119,3	4,3	82,3	2,9	201,6	7,2
Ministères sociaux	12,2	1,5	32,0	3,9	44,3	5,4
Services du Premier ministre <sup>(1)</sup>	0,0	0,0	4,5	0,8	4,5	0,8
<b>Ensemble<sup>(1)</sup></b>	<b>853,1</b>	<b>3,8</b>	<b>844,0</b>	<b>3,7</b>	<b>1 697,1</b>	<b>7,5</b>
<b>Évolution 2015/2014<sup>(1)</sup></b>	<b>5,2 %</b>	<b>0,2 point</b>	<b>-1,3 %</b>	<b>0,0 point</b>	<b>1,9 %</b>	<b>0,2 point</b>

Sources : Enquêtes annuelles Formation, traitement DGAFF - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

(1) Hors formation interministérielle.

(2) Les masses salariales sont des données de la Direction du Budget.

Figure 5 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation dans le cadre du DIF par ministère en 2015

	Effectifs en formation		Jours de formation	
	Nombre	Évolution 2015/2014	Nombre	Évolution 2015/2014
Affaires étrangères et Développement international	0	-	0	-
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	34	-29,2 %	111	-17,5 %
Culture et Communication	626	-13,1 %	2 510	-2,8 %
Défense	329	-13,9 %	1 081	-33,5 %
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	408	17,6 %	1 788	29,8 %
Ministères économiques et financiers	2 066	4,2 %	6 572	-2,4 %
Intérieur	1 178	-31,9 %	3 249	-34,0 %
Justice	621	15,9 %	1 388	1,1 %
Ministères sociaux	489	-69,0 %	1 998	-46,8 %
Services du Premier ministre	37	-63,0 %	300	-44,8 %
<b>Ensemble</b>	<b>5 788</b>	<b>-22,0 %</b>	<b>18 997</b>	<b>-17,6 %</b>

Sources : Enquêtes annuelles Formation, traitement DGAFF - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

## Méthodologie et définitions

**Source et champ** : l'enquête annuelle Formation réalisée par la DGAFP collecte auprès des ministères le nombre d'agents ayant participé à des formations, le temps passé en formation ainsi que les dépenses consenties pour ces formations. Cette enquête porte sur les agents civils des ministères (hors EPA sous tutelle), titulaires et non titulaires. Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés. Les personnels militaires sont exclus, les magistrats sont inclus.

Les statistiques sur la formation statutaire et professionnelle des ministères de l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et recherche) reposant sur le calendrier scolaire (de septembre à septembre) et nécessitant des traitements particuliers, cette publication n'intègre pas ces ministères. De même, les statistiques sur la formation interministérielle ne sont pas non plus prises en compte dans cette publication.

Les statistiques de formation des ministères de l'enseignement et de formation interministérielle pour l'année 2015 seront disponibles dans le prochain Rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

**Formation statutaire** : elle regroupe la formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes, ainsi que les actions de formation suivies dans le cadre de la formation obligatoire prévue par le statut des agents.

**Formation professionnelle** : elle regroupe les actions de formation continue, les préparations aux examens, concours ou essais, les congés de formation, les formations accordées dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE), les bilans de compétences ainsi que les formations suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation.

**Effectifs en formation** : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

**Nombre moyen de jours de formation** : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

**Nombre de jours de formation par agent en fonction** : nombre de jours de formation suivis au cours d'une année rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année précédente.

**Durée moyenne d'une formation** : nombre de jours de formation rapporté à l'effectif en formation.

**Dépenses de formation** : elles comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires. Les dépenses de rémunération des stagiaires se décomposent en deux éléments : les indemnités liées à la formation et le traitement des stagiaires. Ce dernier est calculé à partir des barèmes de rémunération estimés et actualisés chaque année par la DGAFP. Des améliorations méthodologiques ont été apportées au calcul de la composante « traitement des stagiaires » : pour chaque action de formation, des barèmes individualisés sont estimés pour chaque catégorie hiérarchique et pour chaque ministère, alors que la méthode d'estimation retenue jusqu'en 2015 (résultats relatifs à l'année 2013) reposait sur des barèmes moyens appliqués à l'ensemble des ministères. Les dépenses de formation de 2012 à 2014 ont été réestimées avec cette nouvelle méthode, les données antérieures par ministère ne sont en revanche pas directement comparables du fait de ces changements méthodologiques.

**Dépenses de formation par rapport à la masse salariale** : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale (rémunérations d'activité pour chaque ministère).

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**

Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

Stats rapides n° 26 - ISSN : 2267-6483

Département des études, des statistiques et des systèmes d'information  
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

### RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

### POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

### CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique – encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité – cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

### LES ESSENTIELS

Cette collection – destinée à un large public – rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

### OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

### STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.